

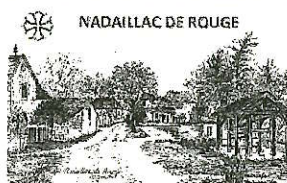
RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/09/2023
046-214602096-20230922-DE_2023_024-DE

République française

Département du Lot

COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 22 septembre 2023 18 heures 30



Membres en exercice :

11

Présents : 8

Votants: 11

Date de la convocation: 04/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE

Présents : Francis CHASTRUSSE, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Stephane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Florence LAFAGE, Agnes LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON

Représentés: Nathalie LEYDIS par Francis CHASTRUSSE, Agnes EHRENFELD par Agnes LEBRUN REDOULOUX, Jean-Marc PARJADIS par Christine BOSREDON

Secrétaire de séance: Tatiana MIERMON

Objet : : Décision modificative au Budget du lotissement « Las Bouffios » N°1 - DE_2023_024

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits au chapitre 11 et 66 ne sont pas suffisant, il est nécessaire de virer des crédits, comme exposé ci-dessous.

Compte	Nature	
6045 chap 11	Intérêts d'emprunt	+ 225
66111 Chap 66	Intérêt d'emprunt	+800
657341 chapitre 65	Sub Commune membre	-1025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, adopte la décision modificative, présentée ci-dessus

Acte rendu exécutoire
par dépôt en préfecture
le 28/09/2023
publié le 25/09/2023
de Maire, Francis CHASTRUSSE

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A NADAILLAC DE ROUGE les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Francis CHASTRUSSE

